

L'an deux mille vingt-six, le douze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-sept février 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

**Présents :** POCHAT-BARON Pascal, Maire

**Adjoins au Maire :** BOCHATON Maryse, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald, CHENEVAL Jean-Pierre, LABAYE Josette, GOY Francis

**Conseillers municipaux :** CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, STAROPOLI Michel, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, CAMUS Isabelle, GERNAIS Benjamin, MILESI Gérard

**Absents représentés :** CENCI Antoine (pouvoir à PILLET Isabelle), GOY Corinne (pouvoir à CHENEVAL Jean-Pierre)

**Absents excusés :** VAUR Florence

**Absent :** GAVARD-PERRET Alexandre

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 2
Votants : 24

**Délibération n° D2026\_032 – ADMINISTRATION GENERALE**  
**Convention 2026 avec l'ADIL**

**Rapporteur :** Pascal POCHAT-BARON, Maire

Comme chaque année, la commune signe une convention de partenariat avec l'ADIL, association qui donne gratuitement des informations sur le logement, les droits et obligations des usagers et des solutions logement qui leur sont adaptées notamment sur les conditions d'accès aux parc locatif. La cotisation de la commune est de 0,10€ par habitant soit 478€ pour l'année 2026.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE le versement d'une subvention de 478€ au profit de l'ADIL 74
- MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document afférant à ce dossier

VOTE	POUR	24
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire  
Pascal POCHAT-BARON



La secrétaire de séance  
Josette LABAYE

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le

Publication en ligne le

Pour le Maire et par délégation,

Le directeur Général des Services,

Stéphane COCHARD